



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 17 janvier 2023 au local 262.

**Sont présents :**

**MEMBRES DU CONSEIL**

**Parents**

Annie Bilodeau (présidente)

Mathieu Joyal (vice-président, représentant au comité des parents)

Christine Jodoin

Bianca Bourbeau

Ahmed Yahiouche

David Richard

**Substituts parents**

Véronique Racine

Annie Blouin

**Personnel**

Carl Geoffroy (enseignant)

Robert Chamberland(enseignant)

Isabelle Cossette (enseignante)

Yves Thibault (enseignant)

Charlène Rivest (professionnel)

Annick Martin (soutien)

**Personnel substitut**

**Élèves**

Janie Langlois

Laurie-Ann Dallaire

**NON-MEMBRES DU CONSEIL**

**Équipe de direction**

Robert Jacob (direction d'établissement)

Caroline Rondeau, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)

Mathieu Aubin (direction adjointe, 2<sup>e</sup> cycle)

Pierre-Olivier Demers Giroux (direction adjointe, 1<sup>er</sup> cycle)

Mélanie Beausoleil (gestionnaire administrative)

**Secrétaire**

Karine Savard

**Invités**

**Personnes du public**

La séance est ouverte à 18 h 04.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Cossette et secondé par Mme Bourbeau d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

**CEBJ-230117-030**

**2. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 avril 2022**

Considérant que les membres ont déjà reçu le procès-verbal antérieurement, il est demandé si celui-ci convient à tous les membres. Une proposition d'amendement est demandée par M. Geoffroy. Les 2 versions sont mises au vote.

**Résultat du vote :**

- Tel que présenté : 2/13
- Avec amendement : 3/13
- Abstention : 8/13

Considérant les résultats du vote, le procès-verbal du 5 avril 2022 est adopté avec l'amendement demandé.

### **CEBJ-230117-031**

#### **3. Lecture et adoption du procès-verbal du 31 mai 2022**

Considérant que les membres ont déjà reçu le procès-verbal antérieurement, il est demandé si celui-ci convient à tous les membres. Une proposition d'amendement est demandée par M. Geoffroy. Les 2 versions sont mises au vote.

##### Résultat du vote :

- Tel que présenté : 4/13
- Avec amendement : 3/13
- Abstention : 6/13

Considérant les résultats du vote, le procès-verbal du 31 mai 2022 est adopté tel que présenté.

### **CEBJ-230117-032**

#### **4. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022**

Considérant que le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, il est proposé par Mme Jodoin et secondé par Mme Martin d'adopter le procès-verbal du 8 novembre 2022 tel que présenté.

### **CEBJ-230117-033**

#### **5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022**

Considérant que le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, il est proposé par M. Joyal et secondé par Mme Bilodeau d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

### **CEBJ-230117-034**

#### **6. Question du public**

Aucun public n'est présent. La présidente a reçu un courriel d'un parent concernant les concentrations. Considérant qu'un courriel a été transmis depuis par l'école, le courriel sera transféré à la direction adjointe du premier cycle pour faire le suivi.

#### **7. Point de la présidence**

##### **7.1. Courrier**

Aucun courrier.

##### **7.2. Discussion sur la compréhension des capsules (formation obligatoire)**

La présidente demande si certains membres ont des questions en lien avec les capsules de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement. Des discussions ont lieu pour clarifier certaines informations contenues dans la capsule 5.

M. Geoffroy aimerait connaître les critères en lien avec une demande de report d'un vote. Nous l'informons que le conseil d'établissement est régi par la gouvernance scolaire (cahier du membre de la gouvernance scolaire). Deux nouveaux membres se questionnent sur la possibilité d'inscrire à la régie interne des critères à propos des votes ou les dépôts d'amendements accusant ou ciblant un membre du conseil. Ils se demandent qui doit intervenir dans ce genre de situation.

#### **8. Point(s) du représentant au comité de parents**

M. Joyal explique aux membres la consultation qui leur a été transmise il y a quelques semaines en lien avec les changements de l'école de Grand Pré. Les élèves ayant un trouble de langage qui étaient relocalisés à cette école, seront rapatriés dans leur secteur tout en conservant les ressources auxquelles ils avaient droit à l'école de Grand Pré. Les résultats de la consultation seront connus lors de la prochaine rencontre du comité le 18 janvier 2023. Aucune question n'est posée.

#### **9. Point(s) des représentants des élèves**

Les représentantes du conseil étudiant informent les membres qu'un projet de boîte à suggestions pour les élèves est en cours. L'endroit où ces boîtes seront installées n'est pas fixé, mais possiblement une sur chaque étage. Les élèves seront informés par un message à l'intercom de la disponibilité de ces boîtes.

## **10. Attributions du conseil**

### **10.1. Activité avec ou sans dérangement**

Considérant que le document a été transmis aux membres par courriel avant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est proposé par Mme Bilodeau et secondé par M. Richard d'approuver les demandes d'activités tel que présentées.

**CEBJ-230117-035**

### **10.2. Ventilation sportive**

Les documents ayant été transmis par courriel avant la séance aux membres, ceux-ci leur sont présentés. Un ajout est fait et une copie papier a été remis aux membres. Certaines modifications seront apportées au document concernant le basketball féminin puisque les frais de kilométrage ont été inscrit à deux endroits. Une version corrigée sera transmise aux membres le plus tôt possible.

Il est proposé par M. Thibault et secondé par Mme Martin d'approuver la ventilation pour le tournoi des Astéries tel que présentée.

Il est proposé par Mme Bilodeau et secondé par Mme Martin d'approuver la ventilation du basketball féminin avec les modifications demandées.

Il est proposé par Mme Bilodeau et secondé par M. Richard d'approuver la ventilation du futsal tel que présentée.

Il est proposé par Mme Jodoin et secondé par M. Chamberland d'approuver la ventilation du football tel que présentée.

Considérant que toutes les ventilations ont été approuvées un seul numéro de résolution sera émis.

**CEBJ-230117-036**

### **10.3. LIP 96.22 (amendement)**

La direction informe les membres qu'une demande de transformation a été ajoutée à celles transmises en novembre dernier. Il s'agit d'un dôme gonflable pour le terrain synthétique afin de pallier aux besoins de périodes pour les gymnases. Il est proposé par Mme Bilodeau et secondé par M. Thibault d'approuver l'amendement pour la LIP 96.22.

**CEBJ-230117-037**

### **10.4. Mesures dédiées et protégées**

Considérant que le document a été transmis par courriel et qu'une version corrigée a été remise en début de séance aux membres, la direction explique le document. Il est proposé par Mme Bilodeau et secondé par Mme Jodoin d'approuver les mesures dédiées et protégées.

**CEBJ-230117-038**

### **10.5. Grille-matières**

Considérant que les membres ont reçu par courriel le document, la direction explique la grille-matières. Les membres sont informés que le cours d'éthique et culture religieuse deviendra le cours de culture et citoyenneté québécoise. Cette modification relève du ministère de l'Éducation.

Il est mentionné que les élèves de secondaire 1 à 5 pourront être admis dans un groupe d'anglais fort conditionnel à une note en anglais de 70 % et plus et à la faisabilité des horaires.

Considérant que dans l'horaire de base de l'élève, celui-ci a un choix à faire pour le volet arts, l'option danse a été ajoutée, toujours conditionnel à la faisabilité des horaires et au nombre d'inscription minimum pour l'ouverture du cours, soit environ 25 élèves.

Les cours optionnels suivants seront offerts aux élèves de secondaire 3 à 5 : activités extérieures, danse, exploration culinaire, atelier d'écriture, arts plastiques et littérature. Ces options seront offertes

conditionnellement à la faisabilité des horaires, au nombre d'élèves inscrits (minimum de 25 élèves pour l'ouverture de l'option) et de trouver un enseignant en mesure d'enseigner la matière.

Pour l'adaptation scolaire, les élèves auront le choix d'inclure à leur horaire l'arts plastiques ou la musique. L'ouverture de ces options sera évaluée en fonction des choix des élèves puisque ceux-ci sont cloisonner.

Le projet de 1<sup>er</sup> cycle sur 3 ans qui a été présenté lors de la séance extraordinaire du 20 décembre est inclus dans la grille-matières, mais toujours en attente d'approbation de la part du ministère.

Quelques questions sont posées durant la séance pour clarifier la compréhension des membres vis-à-vis la grille-matières.

Il est proposé par Mme Jodoin et secondé par Laurie-Ann Dallaire d'approuver la grille-matières tel que présentée.

## **CEBJ-230117-039**

### **10.6. Évaluation de la rencontre**

Les membres sont informés qu'un lien leur sera transmis par courriel pour évaluer la rencontre.

### **11. Date de la prochaine séance**

Il est convenu que la prochaine séance se tiendra le 21 mars 2023 à 18 h.

### **12. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joyal et secondé par Mme Jodoin de mettre fin à la séance à 19 h 20.

## **CEBJ-230117-040**

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour du 17 janvier 2023 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Annie Bilodeau  
Présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances



**ORDRE DU JOUR**

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
2- Lecture et adoption du procès-verbal du 5 avril 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
3- Lecture et adoption du procès-verbal du 31 mai 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
4- Lecture et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
5- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
6- Question du public	Information	15 min max	Mme Bilodeau
7- Point(s) de la présidence	Information		Mme Bilodeau
7.1- Courrier	Information	5 min	Mme Bilodeau
7.2- Discussion sur la compréhension des capsules (formation obligatoire)	Information	10 min	Mme Bilodeau
8- Point(s) du représentant au comité de parents	Information	5 min	M. Joyal
9- Point(s) des représentants des élèves	Information	5 min	J. Langlois
10- Attributions du conseil			
10.1- Activités avec ou sans dérangement	Approbation	5 min	M. Jacob
10.2- Ventilation sportive	Approbation	5 min	M. Jacob
10.3- LIP 96.22 (amendement)	Approbation	5 min	M. Jacob
10.4- Mesures dédiées et protégées	Approbation	5 min	M. Jacob
10.5- Grille-matières	Évaluation	5 min	Mme Jacob
10.6- Évaluation de la rencontre	Approbation	5 min	Mme Bilodeau
11- Date de la prochaine séance	21 mars 2023	1 min	Mme Bilodeau
12- Clôture de la séance	Adoption		Mme Bilodeau

*Robert Jacob jr*

**Directeur de l'école**

*Annie Bilodeau*

**Présidente**